



CSR Bowling LR NA

Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles

Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine

CSR Bowling District Nord

☎ : 05 49 01 98 04 / ligue20@ffbsq.org / <http://lr20-bowling.wifeo.com/>

Siège Social : 9 allée Traversière 33610 Cestas

Adresse courrier : 11 Place des Sablons 86000 Poitiers

Modification 21/08/2018

CHALLENGE Poitou Charentes REGLEMENT SAISON 2018-2019

Une équipe de 4 : 2 doublettes qui forment une quadrette

Art. 1 Cette compétition, organisée par le CSR Bowling Nouvelle Aquitaine District Nord limitée **aux 18 premières équipes inscrites se déroulera les samedis et dimanches pour les 2 premiers tours avec 10 équipes à chaque tour et en un seul tour le dimanche pour la dernière journée**, elle est ouverte exclusivement aux licenciés(es) des clubs de l'ancienne région Poitou Charentes (Départements 16-17-79 et 86). Les équipes doivent être constituées par des licenciés(es) du même club. A titre exceptionnel, un(e) remplaçant(e) d'un autre club pourra être incorporé(e). Conformément au Règlement fédéral, un joueur ayant joué dans une équipe ne pourra pas jouer dans une autre équipe pour les journées suivantes.

- Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2018	à	CHAURAY
- dimanche 17 mars 2019	à	LA ROCHELLE
- dimanche 3 juin 2019	à	BUXEROLLES

Art. 2 L'épreuve est homologuée en tournoi, en conséquence les joueurs(ses) doivent être en règle avec la FFBSQ-CNB Bowling et se conformer à la réglementation habituelle des tournois (maillot de bowling, ne consommer ni tabac ni boissons alcoolisées pendant le temps de jeu, etc...).

Art. 3 Le challenge se joue en équipe de 4 joueurs(es), formant au départ deux doublettes. Chaque doublette effectue 6 lignes puis 3 lignes en quadrette. Les doublettes se constituent librement. Le classement quadrette est fait sur 36 parties.

Art. 4 Toute équipe inscrite devra régler son engagement (compris le prix des parties soit 140 €).

Art. 5 Le challenge se joue avec handicap (70%). Le handicap, par joueur, est lu dans la colonne H du dernier listing en cours de validité.

Art. 6 Classement : individuels (dame et homme) avec handicap sur 9 parties, doublettes handicap sur 12 parties, quadrettes handicap sur 36 parties. L'équipe quadrette classée 1^{ère} à chaque tour marque 25 points, la 2^{ème} 21 pts, la 3^{ème} 19 pts, la 4^{ème} 17 pts, la 5^{ème} 16 pts, la 6^{ème} 15 pts, la 7^{ème} 14 pts, la 8^{ème} 13 pts, etc...(en cas d'égalité à tous les niveaux de la compétition, les égalités seront départagées par la dernière ligne jouée, au bénéfice du score le plus élevé handicap compris).

Le trophée, confié pour une saison au vainqueur, sera remis en jeu chaque année.

ENGAGEMENT : 140 € par équipe

à régler par chèque à l'ordre de CSR BOWLING LR NA

au plus tard le jour de la compétition.

(1 seul chèque par équipe)

Samedi : Doublettes 10h00 et 11h30 - reconditionnement - quadrettes à 14h30

Dimanche : Doublettes 9h00 et 11h30 - reconditionnement - quadrettes à 14h30 - Résultats et dotation 16h45

PRESENCE OBLIGATOIRE 20 MINUTES AVANT CES HORAIRES

DOTATION : En bons d'achat pour du matériel ou des parties d'entraînement valables dans les centres du Poitou Charentes (DEPT 16-17-79-86) adhérant à ce projet **ou pour l'engagement au challenge régional (jusqu'au 31 octobre 2019)**

REPARTITION DES RECOMPENSES pour 20 équipes

QUADRETTES

1^{ère} équipe 140,00 €
2^{ème} équipe 100,00 €
3^{ème} équipe 80,00 €
4^{ème} équipe 60,00 €
5^{ème} équipe 40,00 €

DOUBLETTES

1^{ère} équipe 60,00 €
2^{ème} équipe 40,00 €
3^{ème} équipe 30,00 €
4^{ème} équipe 20,00 €

INDIVIDUELS handicap

1^{ère} dame 25,00 €
1^{er} homme 25,00 €

LES BONS D'ACHAT 2017-2018 DOIVENT ÊTRE UTILISES AVANT LE 31 OCTOBRE 2019.